

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE D'AUDIERNE



**AMENAGEMENT DU LITTORAL
AUX ABORDS DE LA PLAGE DES CAPUCINS**

**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES
MARCHE DE TRAVAUX**

Maître d'œuvre : A3 PAYSAGE

Le 27 MAI 2024



OBJET DU MARCHÉ

AMENAGEMENT DU LITTORAL A

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 029-200054724-20240703-DE2024_079-DE

Maître d'ouvrage

COMMUNE D'AUDIERNE

Maîtrise d'œuvre

A3 PAYSAGE

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet l'aménagement du littoral aux abords de la plage des capucins.

2. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de réception des offres avant négociation :

Le vendredi 24 mai 2024 à 16h00.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de pouvoir prolonger de délai en accord avec le candidat.

Négociation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de ses services ou un prestataire, délégué de cette mission dans le cadre de son marché, se réserve la possibilité de négocier.

L'objet et les modalités de l'éventuelle procédure de négociation seront les suivants :

L'objet de la négociation peut porter sur les points suivants : le contenu de l'acte d'engagement (prix de la solution de base, prix des solutions complémentaires ou alternatives, prix des variantes), le contenu de la décomposition du prix forfaitaire (sous-détails de prix, quantités), le contenu du bordereau des prix unitaires, le contenu du détail estimatif, le contenu du CCAP, le contenu du mémoire technique, le contenu du CCTP (par proposition de variantes), les précisions ou les compléments ou les régularisations à apporter aux offres, effectuer des corrections quant à des erreurs de calcul dans les offres.

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou ses services ou un prestataire, délégué de cette mission dans le cadre de son marché informe du début de la procédure de négociation, de ses modalités et de la liste des questions uniformes, définissant les limites de la négociation, par tous les moyens.

Les réponses aux négociations apportées par les candidats sont actées par une annexe à leurs actes d'engagement qu'ils doivent signer et transmettre dans un délai de deux jours maximum. Le compte-rendu de négociation permet, quant à lui, de garder une trace écrite des points négociés.

Les modalités de la négociation doivent respecter le principe fondamental d'égalité de traitement des candidats aux marchés publics.

Allotissement :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, le recours à l'allotissement risquant de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Critère prix :

La note de ce critère sera notée sur un total de 40.

La notation s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante : $40 \times$ (offre la plus basse/offre du candidat)

Critère valeur technique :

Le critère « Valeur technique » sera jugé à partir des réponses des candidats apportées au mémoire technique en respectant les axes d'analyse suivants (chacun étant affecté des pondérations suivantes) :

► Analyse du site (15 points)

- Analyse par le candidat des contraintes spécifiques du site où seront exécutés les travaux. 10 pts

- Reportage photographique 5 pts

► Méthodologie (30 points)

- Description de la composition de l'équipe et les références professionnelles de chaque intervenant sur le chantier objet du présent marché ; 5 pts

- Description des moyens matériels, matériaux et fournitures utilisés pour l'exécution des travaux objets du présent marché public ; 5 pts

- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat ; 5 pts

- Description des procédés et techniques utilisés, poste par poste, et notamment l'approche méthodologique d'intervention pour assurer la bonne exécution des travaux ; 7,5 pts

- Un planning prévisionnel d'intervention pour ce chantier faisant apparaître le délai prévisionnel des travaux poste par poste à partir de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la réception des travaux. Accompagner le planning par un descriptif expliquant le choix de phasage pour les prestations d'enrochement, de réalisation de la cale et de réalisation du muret. 7,5 pts

► Démarche environnementale (15 points) :

- Description des mesures mises en oeuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent marché de travaux. Ces mesures portent sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l'environnement du candidat en termes d'équipements techniques mis en oeuvre pour l'exécution des prestations (utilisation de véhicules propres par exemple) et de gestion des déchets produits lors de l'exécution des prestations (utilisation de filières de recyclage, gestion du tri) ; 7.5 pts

- Démarche à suivre concernant la pollution des sols, des sous-sols et de l'eau. L'Entreprise exposera dans sa notice technique les précautions qu'elle compte prendre pour éviter toute pollution accidentelle, et les mesures pour y remédier si cela se produit. Elle précisera également les dispositions prises pour éviter les nuisances du chantier sur l'environnement (bruit, poussières, odeurs, circulation, etc.). L'entreprise s'engage à remédier à toute nuisance signalée par le Maître de l'Ouvrage ou le Maître d'OEuvre. 7.5 pts

Niveau d'appréciation des renseignements techniques fournis par l'entreprise :

Absence de renseignements	0
Insuffisant : Les documents fournis dans l'offre sont insuffisants par rapport aux critères, ne permettent pas de juger correctement le critère	1
Moyen : Les documents fournis dans l'offre sont jugés succincts par rapport aux critères. Ces documents répondent au DCE d'une manière succincte.	2
Correct : Les documents fournis dans l'offre sont jugés généraux par rapport aux critères. Ces documents répondent au DCE d'une manière générale, mais orientés sur le projet.	3
Satisfaisant : Les documents fournis dans l'offre sont jugés satisfaisant par rapport aux critères. Ces documents sont correctement présentés et répondent de manière satisfaisante aux demandes du DCE	4
Très Satisfaisant : Les documents fournis dans l'offre sont jugés très satisfaisant par rapport aux critères et bien spécifique au projet. Ces documents sont correctement présentés et répondent de manière concrète aux demandes du DCE	5

OBJET DU MARCHE

AMENAGEMENT DU LITTORAL A

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 029-200054724-20240703-DE2024_079-DE

Maitre d'ouvrage

COMMUNE D'AUDIERNE

Maitrise d'œuvre

A3 PAYSAGE

ANALYSE DES OFFRES — CRITÈRE PRIXAnalyse des offres suivant le critère Prix (note sur 40 points)

Calcul de la note :

$$NP = 40 \times (\text{offre la plus basse}/\text{offre du candidat})$$

Entreprises	Montant offre de base € HT	Analyse du Maitre d'œuvre	Note critère prix (note sur 40 points)
MARC SA	351 619.30 €		34.27
LE ROUX	301 227.30 €	Offre la moins disante	40.00

RAPPEL ESTIMATION : 308 170,00 € HT

Il n'y a pas d'erreur de calcul constatée dans les DQE.

EN CONCLUSION L'ENTREPRISE **LE ROUX** EST LA MOINS DISANTE

OBJET DU MARCHE AMENAGEMENT DU LITTORAL AUX ABORDS DE LA PLAGE DES CAPUCINS

Maitre d'ouvrage COMMUNE D'AUDIERNE

Maitrise d'œuvre A3 PAYSAGE

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 029-200054724-20240703-DE2024_079-DE

ANALYSE DES OFFRES — CRITÈRE VALEUR TECHNIQUE

Analyse des offres suivant le critère note technique (note sur 60 points)

Notation selon barème suivant : 0 (absence d'information ou irrégularité), 1 (insuffisant), 2 (moyen), 3 (correct), 4 (satisfaisant) et 5 (très satisfaisant)
Reporté suivant sous critères sur 5 - 7,5 ou 10 points

Entreprise	Note technique		Note des sous-critères	Note globale sur 60 points	
	Critères	Remarques			
MARC SA Attestation de visite présente dans le dossier Mémoire technique de 20 pages	Analyse du site — sur 15 points				57
	Analyse des contraintes spécifiques du site sur 10 points	Les spécificités du chantier sont relevées, les partis pris techniques sont détaillés : Balisage de la chaussée et mise en alternat, Travaux à proximité de l'estran, Gestion du parking.	10		
	Reportage photographique sur 5 points	Une visite de site a eu lieu le 16/05/2024. Les photos de la visite sont bien présentes dans le rapport.	5		
	Méthodologie — sur 30 points				
	Description de la composition de l'équipe et les références professionnelles de chaque intervenant sur le chantier sur 5 points	L'organigramme de l'équipe projet est fourni, les minis-CV de chaque intervenant sont intégrés. Certains travaux seront sous-traités : – Travaux de revêtement béton, mobilier urbain : BELLOCQ PAYSAGE	5		
	Description des moyens matériels, matériaux et fournitures utilisés pour l'exécution des travaux sur 5 points	Les moyens matériels sont listés par tâches. Un tableau décrivant la provenance des fournitures est fourni.	5		
	Fiches techniques correspondant aux produits et prestations sur 5 points	Les fiches techniques des produits suivants sont fournies : Granit beige du Huelgoat, avaloirs, grilles plates.	5		
	Description des procédés et techniques utilisés, poste par poste, et notamment l'approche méthodologique d'intervention pour assurer la bonne exécution des travaux sur 7,5 points	La méthodologie poste par poste est décrite.	7.5		
	Planning prévisionnel d'intervention faisant apparaître le délai prévisionnel des travaux poste par poste à partir de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la réception des travaux — Descriptif expliquant le choix de phasage pour les prestations d'enrochement, de réalisation de la cale et de réalisation du muret sur 7,5 points	L'entreprise a bien prévu un planning prévisionnel d'intervention détaillé dans son dossier. Il fait apparaître le délai prévisionnel des travaux poste par poste dès la période de préparation jusqu'à la remise en état. Le planning contractuel est de 6 mois. Ce planning a été optimisé. Le délai d'exécution proposé par l'entreprise est de 70 jours. Le mémoire manque de descriptif expliquant le choix de phasage pour les prestations d'enrochement, de réalisation de la cale et de réalisation du muret.	4.5		
	La durée prévisionnelle des travaux est de				
	Description des mesures mises en œuvre pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone. Ces mesures portent sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l'environnement en termes d'équipements techniques mis en œuvre (utilisation de véhicules propres par exemple) et de gestion des déchets (utilisation de filières de recyclage, gestion du tri). sur 7,5 points	L'organisation de la gestion des déchets de chantier est bien décrite. Les engagements de l'entreprise vis-à-vis de la limitation des nuisances et de la prévention des pollutions sont également détaillés : respect des avoisinants, limitation du bruit, prévention de la pollution des sols et de l'eau, réduction des rejets dans l'air et dans l'eau, amélioration de l'image du chantier, économie des ressources.	7.5		
	Démarche à suivre concernant la pollution des sols, des sous-sols et de l'eau. Précautions pour éviter toute pollution accidentelle, et les mesures pour y remédier si cela se produit. Dispositions prises pour éviter les nuisances du chantier sur l'environnement (bruit, poussières, odeurs, circulation, etc.). L'entreprise s'engage à remédier à toute nuisance signalée par le Maître de l'Ouvrage ou le Maître d'Œuvre. sur 7,5 points	Les mesures pour réduire les nuisances et la pollution sont bien décrites : vis-à-vis du matériel de chantier (nuisances sonores, pollution, stationnement), la gestion des poussières et des boues, les nuisances olfactives, la tenue de chantier, le nettoyage, la rétention des eaux de chantier et des boues, la gestion de pollution accidentelle.	7.5		

Entreprise	Note technique		Publié le ID : 029-200054724-20240703-DE2024_079-DE sur	Note des critères	Note sur 60 points
	Critères	Remarques			
LE ROUX Attestation de visite présente dans le dossier Mémoire technique de 20 pages	Analyse du site — sur 15 points				
	Analyse des contraintes spécifiques du site sur 10 points	Une liste des risques est identifiée. Cette liste est très généraliste et ne prend pas suffisamment en compte le chantier en particulier.		6	
	Reportage photographique sur 5 points	Une visite de site a eu lieu le 15/05/2024. Les photos de la visite sont bien présentes dans le rapport.		5	
	Méthodologie — sur 30 points				
	Description de la composition de l'équipe et les références professionnelles de chaque intervenant sur le chantier sur 5 points	La composition de l'équipe est décrite. Les CV de l'employé en charge de la Qualité/Sécurité/Environnement et du conducteur de travaux sont fournis. Certains travaux seront sous-traités : – L'escalier préfabriqué sera réalisé par l'entreprise Guillem et posé par LE ROUX – Les murs de soutènement seront réalisés par l'entreprise BONNA SABLA et posé par LE ROUX		5	
	Description des moyens matériels, matériaux et fournitures utilisés pour l'exécution des travaux sur 5 points	Les moyens matériels sont listés par tâches. Les matériaux pour les empièvements et les enrochements proviendront des carrières LEROUXTP, la GNT 0/31,5 proviendra des carrières de Gourlizon.		5	
	Fiches techniques correspondant aux produits et prestations sur 5 points	Les fiches techniques des produits suivants sont fournies : géotextile, mur de soutènement, avaloirs, bornes.		5	
	Description des procédés et techniques utilisés, poste par poste, et notamment l'approche méthodologique d'intervention pour assurer la bonne exécution des travaux sur 7,5 points	La méthodologie poste par poste est décrite.		7.5	
	Planning prévisionnel d'intervention faisant apparaître le délai prévisionnel des travaux poste par poste à partir de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la réception des travaux — Descriptif expliquant le choix de phasage pour les prestations d'enrochement, de réalisation de la cale et de réalisation du muret sur 7,5 points	L'entreprise a bien prévu un planning prévisionnel d'intervention détaillé dans son dossier. Il fait apparaître le délai prévisionnel des travaux poste par poste dès les démarches administratives jusqu'à la remise en état. Le planning contractuel est de 6 mois. Ce planning a été optimisé. Le délai d'exécution proposé par l'entreprise est de 73 jours. Le mémoire manque de descriptif expliquant le choix de phasage pour les prestations d'enrochement, de réalisation de la cale et de réalisation du muret.		4.5	
	Démarche environnementale — sur 15 points				
	Description des mesures mises en œuvre pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone. Ces mesures portent sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l'environnement en termes d'équipements techniques mis en œuvre (utilisation de véhicules propres par exemple) et de gestion des déchets (utilisation de filières de recyclage, gestion du tri). sur 7,5 points	La démarche de l'entreprise pour la protection de l'environnement et la gestion des déchets est bien décrite : déplacements optimisés, tri sélectif, contrôle et traçabilité des déchets, traitement et valorisation des matériaux, préservation des matières premières et de l'énergie.		7.5	
	Démarche à suivre concernant la pollution des sols, des sous-sols et de l'eau. Précautions pour éviter toute pollution accidentelle, et les mesures pour y remédier si cela se produit. Dispositions prises pour éviter les nuisances du chantier sur l'environnement (bruit, poussières, odeurs, circulation, etc.). L'entreprise s'engage à remédier à toute nuisance signalée par le Maître de l'Ouvrage ou le Maître d'Œuvre. sur 7,5 points	La démarche de l'entreprise pour la protection de l'environnement et des pollutions est décrite : limitation des pollutions, formations écoconduite, entretien et conformité du matériel, propreté sur chantier, gestion en cas d'intervention d'urgence en cas de fuite de carburant ou d'huile, responsable QSE, réduction et optimisation des consommations, dispositif de réduction du bruit.		7.5	

OBJET DU MARCHE

AMENAGEMENT DU LITTORAL A

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 029-200054724-20240703-DE2024_079-DE

Maître d'ouvrage

COMMUNE D'AUDIERNE

Maîtrise d'œuvre

A3 PAYSAGE

CLASSEMENT DES OFFRES

Classement des offres

Entreprise	Prix	Critère technique	Note globale	Classement
MARC SA	34.27	57.00	91.27	2
LE ROUX	40.00	53.00	93.00	1

**LA MAITRISE D'ŒUVRE PROPOSE DE RETENIR L'ENTREPRISE LE ROUX
POUR UN MONTANT DE 301 227,30 € HT**